Image not found or type unknown

huissier saisie sans inventaire

Par **renaud4900**, le **18/04/2012** à **19:05**

Bonjour a tous, je viens sur ce site poser une ou l'autre question par rapport a une pratique d'un huissier qui me parrait abusive.

pour cela remontons dans le temps, il y a 2 ans je doit une somme de 50 euros a la société canal+ pour ne pas avoir rendu mon décodeur...

suite a ma négligence (entierement assumée) je recois des lettres de remboursement et puis des menaces d'huissiers jusqu'a les recevoir chez moi pour un inventaire avant la vente. l'inventaire est donc fait et 3 jours plus tard je me décide enfin a payer, en une seule fois pour cloturer le dossier ,qu'on en parles plus!

mais le souci est le suivant, un peu plus tard une facture impayée dans un garage qui a fais faillite avec lesquels j'avait un arrangement d'échelonnement (j'y étais employé) passe chez le curateur et puis de nouveau chez l'huissier, le meme auquel j'avais eu affaire un peu plus tot!

je laisse encore un peu trainer le dossier comme a mon habitude,mais c'est la que ca se corse... il me menace de saisie immédiate sur base de l'inventaire fait sur le premier dossier qui date d'il y a 2 ans...

est-ce légal ou doit il refaire un innventaire? sachant que pour lui payer la premiere dette j'ai revendu des objets. j'ai peur quon me dise que je n'avais pas le droit de les vendre mais d'un autre coté en payant ma dette ils m'appartenaient tous a nouveau?

de plus cet huissier est un ami de mes parents et les a informé de ma situation (jvous dit pas l'ambiance au repas de famille) en as t'il le droit?

je vous remercie d'avance pour vos suggestions et vos conseils

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés